



27 ans
au **service** des artistes indépendants

PRIM ajoute deux programmes de soutien à la création :

EXPLORATION HD et EXPLORATION SURROUND

+

2^e appel pour Aide à la création 50%

Date de tombée le 07 / 04 / 08

EXPLORATION HD

Vous n'avez pas encore fait le virage en Haute Définition et vous désirez vous familiariser avec cette nouvelle technologie tant au niveau du tournage que de la postproduction son et image ?

PRIM permet à un artiste de réaliser une œuvre de 30 minutes et moins (tous genres) avec ses équipements HD. L'artiste sélectionné profitera d'un rabais de 75% (applicable pour un montant maximal de 5000 \$ avant réduction) pour explorer les équipements HD de son choix. Voilà une occasion unique de démystifier ce médium.

Le rabais est applicable aux équipements suivants :

- :: Caméra Panasonic AG-HVX 200 (4 cartes P2 16 gig)
- :: Plateforme AVID Symphony Nitris HD
- :: Studio de son Pro Tools HD 2

Un seul projet sera retenu. Le projet sera jugé pour sa qualité artistique. Le jury (de pairs) évaluera également l'aptitude des candidats face aux pratiques médiatiques.

Les soumissions doivent comporter :

- Un formulaire de dépôt de projet dûment rempli
- Un synopsis et un descriptif du traitement envisagé
- Une documentation vidéo
- Un curriculum vitae
- Un budget*
- Un échéancier

EXPLORATION SURROUND

PRIM offre 75% de rabais sur le temps d'utilisation du studio de son pour permettre à un musicien, compositeur et/ou artiste du son de se familiariser avec la technologie du son *Surround*. Le studio peut être utilisé à des fins de recherche, d'enregistrement, de montage, de mixage et de *mastering* pour un maximum de 100 heures d'utilisation.

Un seul projet sera retenu. Le projet sera jugé pour sa qualité artistique. Le jury (de pairs) évaluera également l'aptitude des candidats face aux pratiques médiatiques.

Les soumissions doivent comporter :

- Un formulaire de dépôt de projet dûment rempli
- Une description du projet
- Une documentation audio
- Un curriculum vitae
- Un budget *
- Un échéancier

:: :: :: :: :: :: :: :: :: :: ::

AIDE À LA CRÉATION 50%

Les artistes sélectionnés obtiendront une participation financière de PRIM de l'ordre de 50 % en services pour la réalisation de leur projet. Sont admissibles : toutes les propositions de projets de production indépendante en arts médiatiques (audio, vidéo, cinéma et nouveaux médias).

Les projets seront jugés pour leur qualité artistique.

Le jury (de pairs) évaluera également l'aptitude des candidats face aux pratiques médiatiques.

Les soumissions doivent comporter :

- Un formulaire de dépôt de projet dûment rempli
- Une description du projet
- Une documentation audio
- Un curriculum vitae
- Un budget *
- Un échéancier

* Les forfaits ne s'appliquent pas aux rabais de 50% et 75%.

:: :: :: :: :: :: :: :: :: :: ::

Pour information, communiquer avec :

Isabelle L'Italien, coordonnatrice services aux membres et communications
isabelle@primcentre.org

Formulaires disponibles au : www.primcentre.org

ou à la réception de PRIM entre 10 h et 18 h.

PRIM ne procédera qu'à l'étude des dossiers complets.

Concours ouvert à tous.

Les candidats sélectionnés devront devenir membre de PRIM.